Image not found or type unknown

convention 66 surveillant de nuit

Par **titou64**, le **26/04/2024** à **23:33**

bonjour je suis surveillant de nuit sous la convention 66,j'aimerai savoir si , l'indemnité sujeti doit rentré en ligne de compte pour atteindre le smic brut?

je m explique ,j ai un salaire de base de 1662 euro là-dessus et pour atteindre le montant du smic brut c'est à dire 1744 euro mon employeur ce sert de l'indemnité sujeti de 9.1% ?ET EFFECTIVEMENT SI J'ADDITIONNE LES DEUX J ATTEINT LE MONTANT DU SMIC BRUT? MAIS EST NORMAL CE GENRE DE PRATIQUE, MON SALAIRE DE BASE NE DEVRAIT-IL PAS ETRE DU MONTANT ÉGALE AU SMIC SANS L INDEMNITÉ ??

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés